



Publié sur le site internet  
de la commune  
le 31 octobre 2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

-----  
Ville de THONON-les-BAINS  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration**

**Administrateurs :**

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 10

-----  
**Réunion du mercredi 25 octobre 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-cinq octobre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.*

**Etaient présents,**

**MM. les membres élus :** M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ,

**MM les membres nommés :** Mme Eléonore PIERRON, Mme Anne Marie DEVILLE, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD,

**Etaient absents excusés, .**

**MM. les membres élus :** Mme Catherine PERRIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT,

**MM les membres nommés :** Mme Brigitte RAMBAUT

**Pouvoirs :** 1 pouvoir de Mme Catherine PERRIN à Mme Nicole JAILLET et 1 pouvoir de Mme Brigitte RAMBAUT à Mme Anne-Marie DEVILLE.

**Secrétaire de Séance**

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL\_231025\_02

## FINANCES

### Objet : Produits irrécouvrables – Créances éteintes – Budget Principal

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de 2012, Madame La Responsable du Service de Gestion Comptable de Thonon-Les-Bains demande l'annulation de titres de recettes, et par la suite, la décharge du compte de gestion des sommes reportées sur les états pour un montant total de **12586.35 €** pour les exercices 2021 à 2023.

Les états produits se décomposent comme suit pour les titres de recettes qui figurent sur le budget principal :

Exercice concerné	N° Pièces	Désignation	Montant en €
2021	Titres 33/37/50/58/81/100/125/ 143	Insuffisance d'actif	4274.75 €
2022	Titres 8/22/28/43/60/72/92/104/ 152/153/157/167	Insuffisance d'actif	7283.60 €
2023	Titres 29/36	Insuffisance d'actif	1028 €
<b>Total général</b>			<b>12586.35 €</b>

Il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur la somme rappelée ci-dessus et d'imputer cette dépense au budget principal, article 6542 «créances éteintes».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs, sur proposition de Monsieur le Président de séance, la proposition présentée.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.  
Christophe ARMINJON

